

PROJET « ECOTOURISME ET CONSERVATION DE LA
BIODIVERSITE DESRTIQUE EN TUNISIE »

**PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
(PCGES)**

Tunis, le 30 Janvier 2013

LE PGES

➤ C'est un document qui est :

- exigé par la BM pour développer des mécanismes d'Evaluation Environnementale (EE) des projets communautaires et de petite taille, offrant des bénéfices aux personnes particulièrement vulnérables
- préparé par le ME/DGEQV pour fixer les procédures environnementales qui seront appliquées pour chaque aménagement sélectionné dans les PAG actualisés.

➤ La DGQEV et les administrations locales, tels que CRDA jouent le rôle de la Banque pour mettre en œuvre les politiques de sauvegarde environnementale et sociale.

➤ Conformément à la politique de sauvegarde environnementale et sociale de la BM, le PCGES :

- A fait l'objet d'une consultation publique, sous formes de réunion d'étude et de réflexion regroupant les parties prenantes (27avril 2012)
- A été publié sur le site Web du ministère de l'environnement

http://www.environnement.gov.tn/index.php?option=com_content&task=view&id=363&Itemid=272

ELEMENTS DU PCGES

- Présentation du projet
- Cadre légal national
- Politiques de sauvegarde de la BM
- Investissements financés par le projet
- Mise en œuvre du PCGES
- Budget

PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

PARCS NATIONAUX CONCERNÉS PAR LE PROJET

	PN BOU HEDMA	PN JBIL	PN DGHOUMES
Création	18/12/1980 (Décret n°80-1606)	24/10/1994 (Décret n° 94-2210)	29/03/2010 (Décret n°2010-568)
Région	- Gouvernorats de Gafsa et Sidi Bouزيد	Gouvernorat de Kébili	Gouvernorat de Tozeur
Superficie	16 488 ha	150 000 ha	8 000 ha
Foncier	Domaine	de	l'Etat
Responsabilité institutionnelle	CRDA Sidi Bouزيد et Gafsa	CRDA Kébili	CRDA Tozeur
Réglementation intérieur	Arrêté 6 /07/ 84	-	Décret n°2010-568
PAG	Actualisation	Actualisation	Préparation

OBJECTIFS DU PROJET

Contribuer à :

- la conservation et la valorisation de la biodiversité désertique

Moyennant :

- le pilotage d'une approche de gestion des aires protégées intégrant :
 - le développement de l'écotourisme
 - L'engagement communautaire

COMPOSANTES DU PROJET

Composante 1 : Renforcement des capacités et des services publics

- Plans de gestion participative des Parcs Naturels
- Formation du personnel des ministères et des Parcs concernés
- Investissements physiques nécessaires au développement de l'écotourisme
- ...

Composante 2 : Mobilisation des partenariats entre les aires protégées, les communautés locales et le secteur privé

- Création d'opportunités d'emplois / sources de revenus
- Renforcement des capacités / sensibilisation des communautés
- Promotion commerciale / stratégie de communication
- Appui aux initiatives de partenariat public-privé (PPP)
- ...

Composante 3 : Gestion du projet et suivi-évaluation

- Appui à la gestion, mise en œuvre, suivi et évaluation du projet Fourniture de biens, de services de consultants, ...
 - passation des marchés
 - gestion financière,
 - Sauvegardes environnementales et sociales
- ...

COUT DU PROJET

Financement	Montants
GT	2,00 millions DTN
FEM (Don)	4,27 millions USD

Cofinancement parallèle	Montants
FFEM, Monaco, GT et communautés locales	1,3 million d'Euros
Financement des investissements à l'intérieur et autour du PN dans le cadre d'un projet pareil.	

DURÉE DU PROJET

Cinq ans : 2013-2017

AGENCE D'EXÉCUTION

ME / DGEQV

MONTAGE INSTITUTIONNEL INTERNE DU PROJET

➤ **Comité de Pilotage au niveau central : (COPIL)**

Il est présidé par le ME et comprend les représentant de tous les parties prenantes (DGF, DGAT, MT, MIDL, MDCI, MF, MCSP, FME, régions, ...). Son rôle :

- supervision du projet au niveau stratégique
- concertation entre les acteurs.
- coordination entre les activités sectorielles,

➤ **Unité de Coordination Centrale (UCC)**

Elle est Dirigée par la DGEQV et comprend :

- un coordinateur
- Personnel affecté au Projet.

Elle est chargé de :

- la gestion administrative et financière
- secrétariat du COPIL

➤ **Comités consultatives scientifiques et techniques au niveau (CRDAs):**

Elles comprennent les services administratifs et techniques concernés et sont chargés de :

- élaborer des plans de travail et les budgets annuels du projet (sur la base des PAG) et les soumettre au COPIL pour approbation
- Émettre leurs avis sur la mise en œuvre du projet (aspects scientifiques et techniques)

CADRE LÉGAL NATIONAL DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE EN TUNISIE

LA REGLEMENTATION NATIONALERELATIVE A L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

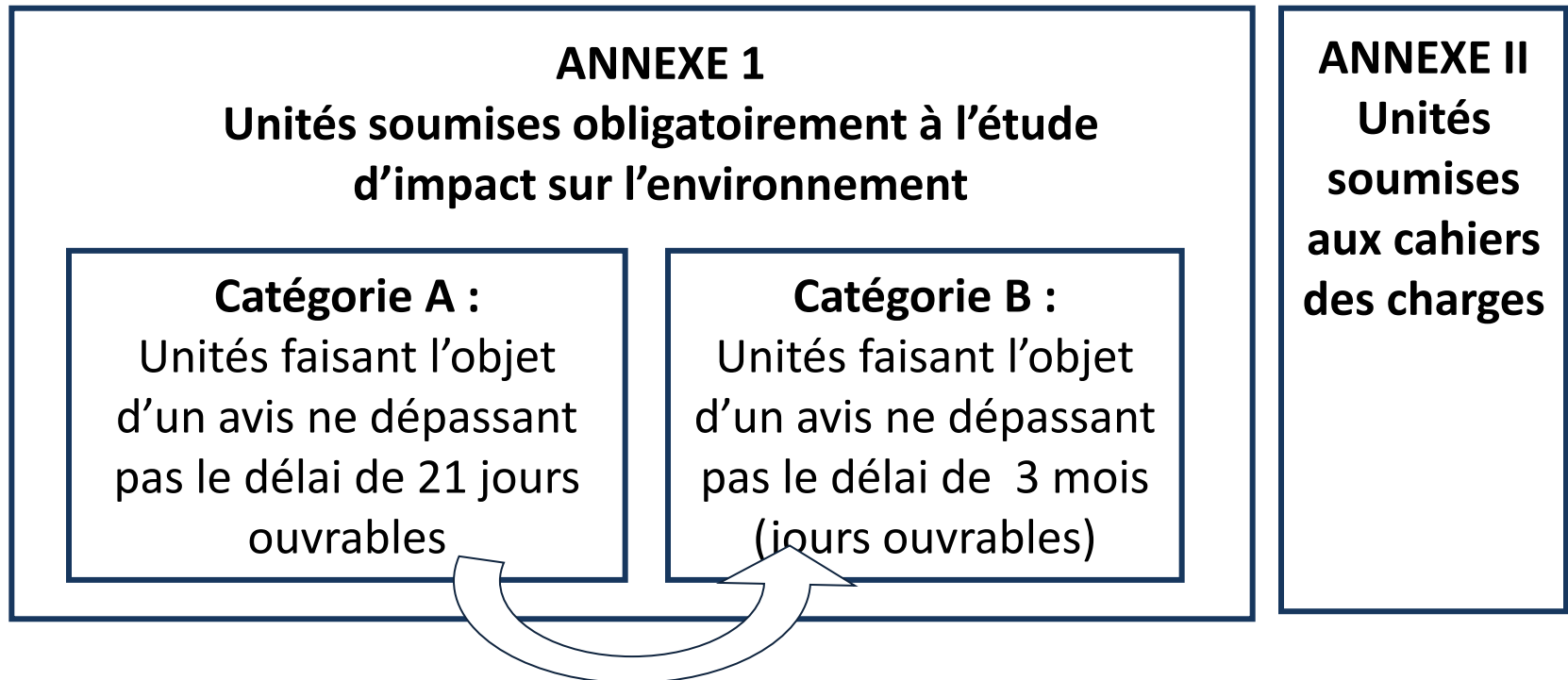
DECRET EIE, REVISE EN 2005

- EIE obligatoire dans les procédures d'autorisation
- Non objection de l'ANPE préalable à l'autorisation de réalisation du projet
- Activités concernées : Tout projet industriel, agricole et commercial susceptible de générer des impacts négatifs

Autres textes : Code forestier, code des eaux, code de travail, CATU, etc.

ANNEXES DU DECRET EIE, REVISE EN 2005

PROJETS SOUMIS AUX PROCEDURES REGLEMENTAIRE DE L'EIE



Si impact négatif sur zone protégée

**POLITIQUES ENVIRONNEMENTALE
ET SOCIALE DE LA BANQUE
MONDIALE**

POLITIQUES OPERATIONNELLES DE LA BM

Politique environnementale

- PO/PB 4.01 : Évaluation environnementale
- PO/PB 4.04 : Habitats naturels
- PO/PB 4.36 : Foresterie
- PO/PB 4.09 : Lutte antiparasitaire
- PO/PB 4.37 : Sécurité des barrages

Politique sociale

- PO/PB 4.12 : Réinstallation involontaire
- PO/PB 4.20 : Peuples autochtones
- PO/PB 4.11 : Patrimoine culturel

Politique Légale

- PO/PB 7.60 : Projet dans des zones en litige
- PO/PB 7.50 : Projets relatifs aux voies d'eau internationales

PO 4.01 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

➤ Examen environnemental préalable (Tri)

- la catégorie dans laquelle doit être classé le projet.
- le type d'instrument d'ÉE à employer ;

➤ Instruments d'Évaluation environnementale

- EE complète et détaillée, EIE simple, PGES
- EE régionale ou sectorielle
- Audit Environnemental, ER ou ED

➤ Quatre catégories de projets

Catégorie A

Impacts très négatifs, irréversibles, dépassant la région du projet :
(Barrages, ports, centrales thermiques, gestion des déchets dangereux,)

Catégorie B

Impacts moins importants, portée locale, réversibles :
(Petite industrie AA, électrification rurale, AEP, tourisme,...)

Catégorie C

Impacts insignifiant et peu probables ou Nuls
(éducation, santé, développement institutionnel,)

Catégorie FI

Projets financés à travers d'es IF
(Lignes de crédit avec les institutions financières, Fonds sociaux,)

Exemples d'écarts entre le décret EIE et la PO 4.01 de la BM

	Décret EIE	PO 4.01 de la BM
Le Tri	Liste définie	EE préliminaire
Portée de l'EE	TDRs sectoriels ANPE	Cadrage, CP, TDRs spécifiques
Résumé de l'EE	-	X
Impacts sociaux	-	X
PGES	PGE	PGES
Consultation publique	-	X
Dissémination de l'information	-	X
Renforcement des capacités	-	X
.....		

EXIGENCES DE LA BANQUE MONDIALE

- La Banque exige que les projets qui lui sont soumis pour financement ne portent pas atteinte à l'environnement et n'affectent pas les biens, les revenus et les conditions de vie des populations
- l'emprunteur est tenu de procéder à l'évaluation environnementale de son projet en vue de s'assurer que les aspects environnementaux et sociaux sont pris en considération dans toutes les étapes du cycle du projet
- l'EE doit se conformer aux politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale et prendre en considération les conventions internationales et la réglementation nationale

TYPES D'INVESTISSEMENTS FINANCES PAR LE PROJET

TYPES D'AMÉNAGEMENTS PROJETÉS (PAG)

- **Matérialisation des limites du Parc Naturel**
 - Clôtures métalliques, bornes en pierre, panneaux signalétiques
- **Pistes extérieures et intérieures au PN**
 - Aménagement de nouvelles pistes, Travaux de re profilage, désensablement, cassis, gabions,
- **Aménagements au niveau de l'entrée principale (Centre d'accueil)**
 - Parking, Chambres d'hôtes, vitrine artisanale, buvettes et autres commodités
- **Aires de repos aménagés le long des sentiers nature**
 - Equipées de commodités (WC, eau, etc.);
- **Autres aménagements pour visiteurs du PN**
 - Ecomusée, sentiers nature, cafés touristiques, puits, micro réseau d'AEP
- **Abreuvoirs et points d'eau à proximité des circuits touristiques**
- **Lutte antiérosive et protection contre l'ensablement**
 - Barrières de nervures de palmes contre l'ensablement des pistes, clôture, ... et ouvrages de CES
- **Aménagements pour la faune sauvage**
 - Enclos de réception, d'acclimatation et d'exposition, clôture avec passage pour animaux sauvages
- **Postes de contrôle et d'observation**
 - Miradors (h = 4 m, équipés d'abri, cuisine, énergie solaire
 - Portes de contrôle sur les limites du PN, avec barrière gardée, abri ,forage eau

Ces aménagements sont en grande partie de petite taille. L'emplacement précis ainsi que la conception technique des ouvrages sélectionnés font l'objet d'études techniques détaillées lors de la mise en œuvre du projet.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

IMPACTS POSITIFS

- **meilleure adhésion de la population au projet et préservation durable du capital nature** (approche participative dans le processus de la planification et de réalisation du , projet)
- **amélioration de la qualité du service et des infrastructures** (Accueil, pistes, sentier nature et autres commodités, intégration des PNs dans les circuits touristiques nationaux et internationaux, etc.
- **création de postes d'emploi** (éco gardes, guides, ...), et d'activités alternatives (artisanat, élevage, ...)

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

IMPACTS NEGATIFS

Les impacts négatifs peuvent être générés par :

- **Les investissements physiques** pour le développement de l'écotourisme (écomusées, centres d'accueil, circuits d'écotourisme, pistes, puits,,...)
- **les activités génératrices de revenus** pour la population locale (artisanat, services locaux, etc.)
- **les investissements du secteur privé** dans l'écotourisme (hébergement, circuits écologiques)

Ils peuvent se manifester notamment par :

- **Les phénomènes d'érosion des sols, de perte du couvert végétal,...**
- **Les nuisances** (Bruits, lumières, etc.) et **la pollution** (eaux usées, déchets)
- **la perturbation de la faune sauvage, dégradation du paysage naturel**

PROCEDURES DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE APPLIQUEES

Décret EIE ne prévoit pas :

- La consultation publique
- L'analyse des impacts sociaux
- La dissémination de l'information
-

En plus, la majorité des sous projets ne sont pas assujettis aux procédures de l'EIE



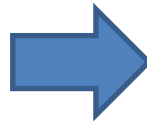
Dans ce cas les PO de la Banque seront appliquées

CATEGORIE DU PROJET ET INSTRUMENT DE L'EE

OP 4.01 de la BM

- Le projet est susceptible de générer des impacts négatifs de faible à moyenne ampleur
- Il est classé dans la « catégorie B » (EE simple / PGES)

Les détails techniques, la localisation et l'importance des aménagements ne sont pas connues au stade actuel



Elaboration d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

PO DECLENCHEES

PO/PB 4.01 : Évaluation environnementale	oui	le projet peut générer des impacts négatifs
PO/PB 4.04 : Habitats naturels	oui	Risque de surpâturage, absence des corridors de transhumance, destruction volontaire ou non couvert du végétal, existence d'actes de braconnage, dégradation de l'habitat naturel
PO/PB 4.36 : Foresterie	non	Absence de forêts dans les PN
PO/PB 4.09 : Lutte antiparasitaire	non	Le projet ne finance pas l'achat de pesticides
PO/PB 4.37 : Sécurité des barrages	non	Le projet ne finance pas de barrage
PO/PB 4.12 : Réinstallation involontaire	oui	le projet peut provoquer la restriction involontaire de l'accès au PN et entraîner des pertes de revenus de la population autour des PN
PO/PB 4.20 : Peuples autochtones	non	Ne s'applique pas en Tunisie
PO/PB 4.11 : Patrimoine culturel	oui	existence de nombreux vestiges archéologiques dans le Parc PN de Bou Hedma, traces civilisations antérieures au PN de Jbil (pièces de silex taillé)
PO/PB 7.60 : Projet dans des zones en litige	non	
PO/PB 7.50 : Projets relatifs aux voies d'eau internationales	non	

ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

ETAPES DU PROCESSUS DE L'EE

A engager lors des études d'ingénierie des sous projets :

- Criblage des Sous Projets (TRI)
- Classes des sous projets
- Préparation de l'évaluation environnementale
- Surveillance et Suivi
- Renforcement des capacités, formation et budget

ETAPES DU PROCESSUS

Etape 1 : Préparation d'une fiche de l'aménagement projeté

- Responsable : L'initiateur (Promoteur) de l'activité ou de l'aménagement projeté (DGEQV, CRDA, DGF, Opérateur privé de l'écotourisme, etc.)

- Contenu
 - ✓ une brève description du projet,
 - ✓ sa localisation,
 - ✓ sa zone d'influence
 - ✓ Impacts potentiels.

- But : Cette fiche servira au tamisage

FICHE SOUS PROJETS

Coordonnées de l'initiateur du Projet

Nom Adresse: Tél

Description de l'aménagement projeté

Site : (PN concerné, localité, etc.)

Coordonnées x, y (Joindre un plan de situation clair)

Description du projet (Joindre plan, schéma, diagramme,)

- Nature des aménagements ou des activités envisagés
- Taille, capacité, superficie, linéaire, etc.
- Matières premières utilisées
- Production de déchets solides et liquides
- Autres nuisances (Bruit, poussière, ...)

Description du site et son environnement (avec plan de situation)

Décrire le site et préciser l'existence ou non de :

- Zone d'habitat naturel, Site historique, archéologique, culturel
- Cours d'eau, puits, sources, etc.
- Activités limitrophes (Agriculture, élevage, commerce, etc.)
- Nappe phréatique
- Site fortement dégradé par l'érosion

ETAPES DU PROCESSUS

Etapes 2 : Détermination de la catégorie des Sous Projets

liste de vérification

Est que le sous projet :		O/N
Impacts sociaux :		
1	Nécessite l'acquisition ou l'occupation temporaire de terrain privé?	
2	Risque de générer une perte de revenus, de biens, etc. des populations usagères	
Impacts Environnementaux		
3	Est situé sur un site sensible à l'érosion, ou à proximité d'habitats naturels	
4	Dégradation du couvert végétal, de l'habitat naturel et de menaces ou de perturbation de la faune sauvage, perturbation de l'équilibre écologique?	
5	Dégradation ou perte de ressources culturelles physiques	
6	diminution de la quantité d'eau accessible à la population usagère et leur cheptel?	
7	Pollution des eaux souterraines et de surface ?	
8	Générer des déchets dangereux	
9	risque de causer des maladies hydriques pour la population et les visiteurs?	
10	modification de l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, services ?	
11	Génèrera des déchets liquides et solides stockés sur le site du projet?	
12	Utilisera pour ses activités un espace qui dépasse son site d'implantation ?	
13	Nuisances dues aux bruits, lumières, et autres nuisances?	
14	Présente des possibilités de découverte fortuite de vestiges lors des travaux ?	
15	dégradation du paysage naturel?	
Impacts liés aux travaux de construction		
16	Présente des impacts négatifs pendant les travaux (érosion du sol, détérioration de la qualité de l'eau et de l'air, bruit de construction, déchets solides ou liquide,)?	29

ETAPES DU PROCESSUS

Etapes 2 : Détermination de la catégorie des Sous Projets (suite)

RESULTATS DU TAMISAGE

- **Catégorie I :**
 - Réponse positive à une ou plusieurs questions 1 à 9
 - Préparation d'une Fiche d'Information Environnementale et Sociale (FIES)

- **Catégorie II :**
 - réponse positive à une ou plusieurs questions 10 à 16
 - Préparation d'une fiche environnementale de diagnostic simplifié (FEDS)

- **Catégorie III :**
 - Réponse négative à toutes les questions
 - Aucune évaluation environnementale n'est requise.

CLASSEMENT INDICATIF DES SOUS PROJETS (A VERIFIER LORS DU TAMISAGE)

Sous Projets	Classe
➤Création de Points d'eau (forage)	I, FIES
➤Création de puits < 50 m, diamètre 3m	II, FEDS
➤Approfondissement de puits< 50 m	II, FEDS
➤Création des citernes, capacité 100-150 m ³	II, FEDS ,
➤Lutte contre l'ensablement	II, FEDS,
➤Soutien au développement de l'arboriculture	II,FEDS,
➤Bungalows, campements, < 50 lits	I, FIES
➤Création des périmètres pastoraux	II, CE
➤ parking, air de repos, clôtures	I, FIES
➤Activités artisanale	III, exempté
➤apiculture, aviculture,	III, exempté
➤Création de pistes rurales > 1 km	I , FIES
➤Création de pistes rurales > 1 km	II,FEDS
➤Réhabilitation des pistes rurales< 1 km	II, FEDS,
➤Création de l'AEP	I, FIES
➤Réhabilitation des AEP	II, FEDS
➤Fosses sceptiques	I, FIES

ETAPES DU PROCESSUS

Etape 3 Préparation des FIES et FEDS

- **Responsable** : L'initiateur (promoteur) des sous projets
- **Préparation** : par un consultant engagé par le promoteur
- **Validation** (DGEQV / CRDA) après consultation des parties prenantes
- **Contenu du FIES**
 - description du sous-projet
 - plan d'atténuation des impacts négatifs ;
 - Programme de suivi environnemental
 - programme de renforcement institutionnel.
- **Contenu du FEDS**
 - Brève description du sous projet
 - Conditions environnementales (CE) relatives aux mesures de gestion environnementale des activités de construction.

FIES (Exemple de plan d'atténuation)

Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsabilité	Calendrier /	Coût
<p>Alimentation en eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insalubrité de l'eau de boisson à cause de non respect des normes d'hygiène - Pression sur les ressources en eau souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une aire de protection autour des ouvrages (réservoirs, sources d'eau, etc.) - Désinfection régulière de l'eau - Séparation des abreuvoirs - Evacuation des excédents - Contrôle des débits distribués - Economies et recyclage de l'eau 	<p>CRDA DGGREE DHMPE</p>	<p>1/mois (phase exploitation)</p>	<p>Inclus dans le budget de fonctionnement (CRDA, DHMPE)</p>
<p>Rejets des eaux usées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du volume d'eaux usées (EU) - Pollution des eaux et des sols - Impacts sur la santé - Nuisances : mauvaises odeurs, insectes, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des EU dans des fosses septiques - Evacuation des EU vers éléments épurateurs, éléments filtrants, ou évacuation par vide fosse vers infrastructures de l'ONAS - Entretien réguliers des fosses et évacuation des boues 	<p>CRDA Conservateur PN ONAS Micro entreprise</p>	<p>Régulier (phase exploitation)</p>	<p>Budget du PN</p>
<p>Déversement et éparpillement des déchets solides</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du paysage - Pollution des eaux et des sols - Risques pour la santé des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de collecte au niveau des PN : - Poubelles dans les sites fréquentés - Centres de collecte des déchets - Evacuation régulière vers décharges contrôlées - Tri et recyclage des déchets d'emballage 	<p>Conservateur Micro entreprise ANGED</p>	<p>Régulier (phases travaux et exploitation)</p>	<p>Budget PN Inclus dans contrat travaux</p>

FIES (Exemple de plan de suivi environnemental)

Phase exploitation	Paramètre/Indicateur de suivi	Fréquence	Lieux	Responsabilité
Qualité des eaux de boisson	<ul style="list-style-type: none"> - pH, chlore résiduel, E. coli, ... - Respect des règles d'hygiène - Respect des normes de qualité de l'eau de boisson 	Mensuelle	Captage (Source, puits) Réservoir Robinet	DGGREE DHMPE GDA
Gestion des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> - Fosses septiques installées et bien entretenues - Vidanges réguliers des boues - Absence de nuisances (Mauvaises odeurs, insectes) 	Mensuelle	Au niveau des latrines et aux environs des fosses	CRDA/DGF Conservateur Entreprise d'entretien
Gestion des déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> - Poubelles installées - Collecte régulière des déchets - Absence de dépôt anarchique - Centres de collecte bien entretenus (Absence de mauvaises odeurs, d'insectes, etc.) 	Hebdomadaire	Sites et lieux fréquentés (point d'eau, accueil, poste, d'observations, piste et sentiers nature, campement, aires de repos, etc. Centre de collecte	CRDA/DGF Conservateur Entreprise de collecte
Aménagement des pistes	<ul style="list-style-type: none"> - Piste en bon état - Ouvrages de drainage bien entretenus 	Semestriel et pendant les averses	Zones sensibles à l'érosion (Forte pente, traversées des oueds, dépression inondable, etc.	CRDA/DGF Conservateur Consultant

FEDS

Informations sur le sous projet

fiche de l'aménagement projeté

Conditions Environnementales des activités de construction

- Choix du site
- Activités de construction et règles environnementales pour les entrepreneurs
 - Organisation des travaux
 - Interdictions
 - Gestion des déchets
 - Entretien des engins
 - Lutte contre l'érosion
 - gites des matériaux d'emprunt
 - Nettoyage du site
 - Mesures de sécurité
 - Contrôle des nuisances (poussière, bruit, ...)
 - Relations avec la communauté
- Procédures en cas de découverte de vestiges d'importance culturelle
- Surveillance environnementale pendant les travaux de construction (PV réception)

PRÉPARATION DES FIES ET FEDS

Etape 3 Publication des FIES et FEDS (Suite)

L'UCC doit veiller à ce que La FIES et la FEDS :

- fassent partie des documents d'appel d'offres pour les travaux
- soient incluses en tant que clauses dans les contrats de construction et d'exploitation.
- soient publiées sur le site Web du ministère de l'environnement.

**Etape 4 : Préparation d'un Plan d'Action pour aider les personnes affectées (DGEQV, DGF, CRDA)
Avant la mise en œuvre du projet**

ETAPE 5 : SUIVI ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Objectifs :

- Conformité la mise en œuvre des mesures environnementales au FIES et FEDS
- Identification à temps des impacts non prévus ou insuffisamment évalués
- Engagement de mesures correctives
- Préparation des rapports de suivi

Responsabilités

- CRDA / entreprises/ promoteurs privés au niveau régional et sur terrain
- UCC au niveau central (Rapports transmis par les CRDA)
 - Consultant engagé par l'UCC : examen annuel du respect des exigences environnementales et des rapports de suivi
 - Les rapports de suivi environnemental seront inclus dans les rapports annuels d'avancement du projet et transmis à la Banque mondiale.

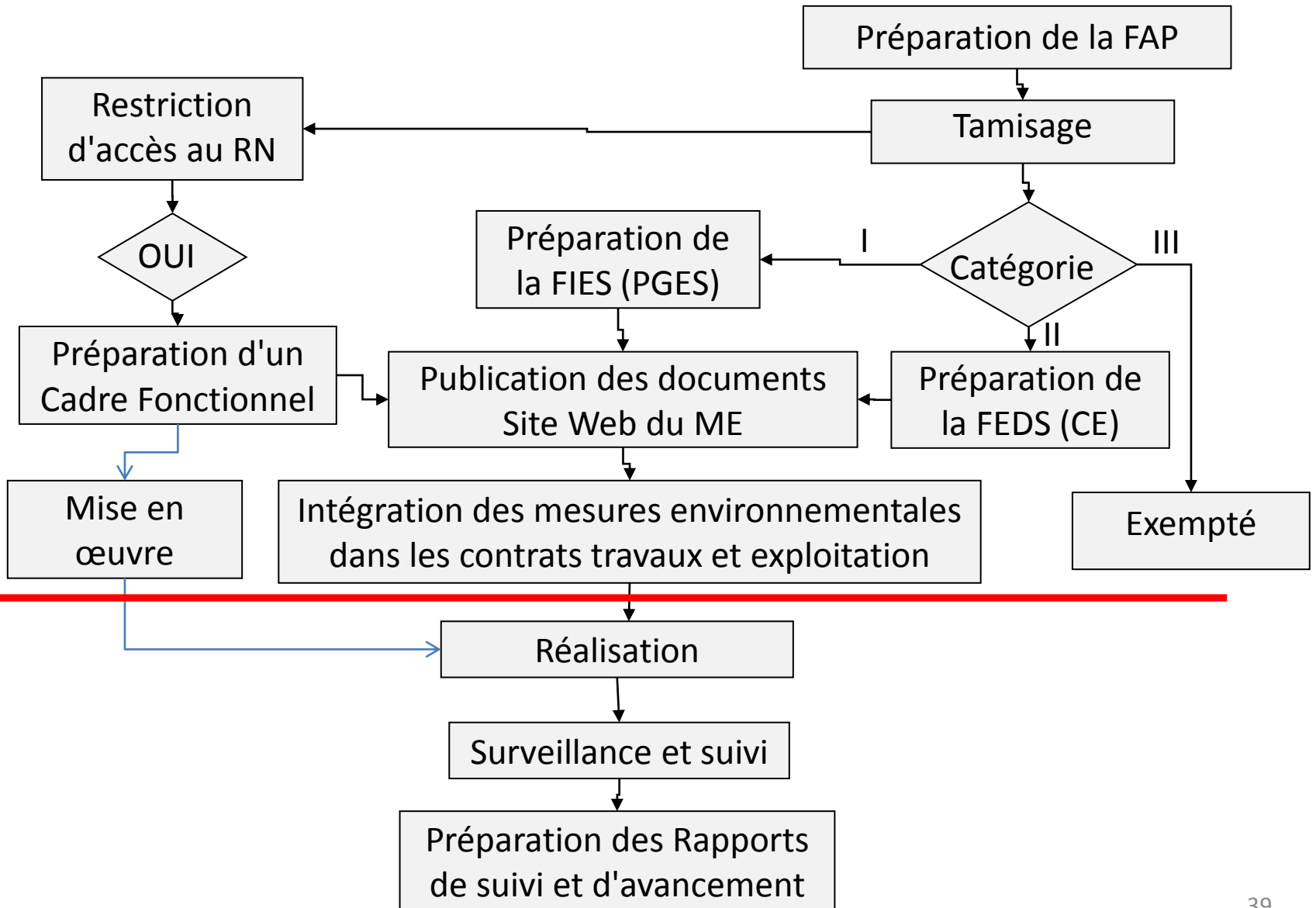
FORMATION / RENFORCEMENT DES CAPACITES

- Groupes cibles : DGEQV, CRDA, GDA, ONG ...
- Thèmes : mise en œuvre du PCGES et suivi du projet
- Financement par le projet (programme annuel)

SENSIBILISATION

- Groupe cible : population locale
- Thème : impacts environnementaux et gestion des ressources naturelles
- Mise en œuvre : à travers des réunions lors de la préparation des PAGs

SYNTHETIQUE DU PROCESSUS DU PCGES



BUDGET

- Préparation des FIES et FEDS,
- Assistance technique et formation



100 000 \$EU.

- sensibilisation de la population locale →

(inclus dans le PAG)

- Mesures d'atténuation et de suivi →

A déterminer et à inclure dans les coûts d'investissement et d'exploitation lors des études techniques

MERCI DE VOTRE ATTENTION